ARRESTÉ
DU BAILLIAGE ET SIÉGE PRÉSIDIAL
DE CAEN,

QUI ordonne une Meſſe-Solemnelle en action de grace du rappel du PARLEMENT *à ſes fonctions, & preſcrit une diſtribution de Pain aux Pauvres, & des Réjouiſſances, pour célébrer ce nouveau bienfait de Sa Majeſté.*

AUJOURD'HUI dix-ſept Octobre 1788, en la Chambre du Conſeil du Bailliage & Siége-Préſidial de Caen, la Compagnie aſſemblée, ſur l'invitation de Monſieur le Lieutenant-Général : il a été repréſenté que le rappel du Parlement à ſes fonctions, & le rétabliſſement de la Juſtice dans toute

ſon activité, eſt un bienfait du Souverain, qui, mettant fin à une calamité publique, intéreſſe les Citoyens de tous les Ordres en général, & les Magiſtrats en particulier; que la reconnoiſſance & le devoir commandent, dans cette circonſtance, d'offrir à l'Être Suprême des actions de grace, de réitérer les vœux les plus ardens pour la conſervation de la perſonne ſacrée de SA MAJESTÉ, devenue une ſeconde fois le Pere de ſes Peuples: enfin de donner des témoignages publics & ſolemnels de joie & d'allégreſſe.

Animée par ces divers ſentimens, la Compagnie a arrêté de faire chanter, dans l'Égliſe du St. Sépulcre, le Mercredi 22 de ce mois, dix heures du matin, une Meſſe Solemnelle, à laquelle le Collège des Avocats & la Communauté des Procureurs ſeront invités d'aſſiſter; de faire diſtribuer douze cents livres de Pain aux Pauvres des Pa-



roiſſes de la Ville & Fauxbourgs, ſuivant la proportion établie dans les Aumônes ordinaires du Bailliage ; d'illuminer, le même jour, les bâtimens de la Juriſdiction, & de chacun des Magiſtrats qui compoſent le Siége ; d'inviter les Avocats & Procureurs, les Officiers des autres Juriſdictions, & généralement les différens Corps de la Ville, de réunir les marques de leur ſatisfaction pour le rétabliſſement de la choſe publique, à celles des Officiers du Bailliage : pourquoi le préſent Arrêté ſera notifié à qui il appartiendra.

FAIT & délibéré & ſigné, après lecture, par tous les Membres du Bailliage préſens.

A CAEN, de l'Imprimerie de G. LE ROY, Imprimeur du Roi.